

Conseil général de Val Terbi du 25 mars 2025

REPONSE A LA QUESTION ORALE : Aménagement floral à Vermes

« Je remercie Val Terbi Ensemble pour cette question qui me donne l'opportunité d'apporter quelques éléments d'information sur les travaux effectués par les voyers communaux au centre de Vicques.

S'inscrivant dans une stratégie cantonale de promotion de la biodiversité, les autorités communales ont lancé une première phase de revitalisation en zone bâtie sur deux parcelles communales au centre du village de Vicques.

Les 2 parcelles choisies, propriété de la commune, ont été sélectionnées en concertation avec l'Office cantonal de l'environnement afin de lancer les premières actions d'un programme plus vaste qui englobera encore la cour de l'école primaire, laquelle fera également l'objet d'une revitalisation ultérieure.

Ces surfaces sont en cours d'aménagement par le service des travaux publics, sur le modèle du programme cantonal intitulé « Jardins vivants ». L'aménagement fait appel à des moyens relativement simples et peu coûteux. En superposant différentes strates et en créant différentes structures, on obtient un grand nombre de petites surfaces favorables à la biodiversité.

Le programme intègre également la formation des voyers à des pratiques d'entretien différenciés qui permettent à certaines surfaces de devenir favorables à la faune et à la flore locales sans nécessiter de grands investissements.

Le Conseil communal souhaite ainsi démontrer son engagement en faveur de la biodiversité en proposant un exemple de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du paysage. Cette première étape pourra conduire à un développement ultérieur dans les autres villages de la commune, en fonction des besoins et des possibilités de financement. S'agissant des finances, on relèvera que les travaux réalisés à Vicques sont subventionnés à hauteur de 50% par l'Agglo. Le cahier des charges est strict mais l'effort en vaut la peine.

Voilà pour le côté technique. La question de ce jour laisse entendre que les aménagements de Vicques se font au détriment, à tout le moins sans tenir compte, des autres villages. La réalité est tout autre. Selon le spécialiste de l'Office cantonal de l'Environnement, que je cite, "le village-centre est plus « urbanisé », donc susceptible de bénéficier de nombreuses valorisations. En revanche, les villages de Vermes, Montsevelier et Corban, plus petits et plus ruraux, ne sont pas sujets à de grands problèmes environnementaux. Ils ne sont pas considérés comme prioritaires lors de la première partie du programme, au vu de leur petite taille et leur faible densité." Fin de citation.

Ainsi donc à la question de **M. Martin Clerc** la réponse est clairement OUI, sous réserve que les aménagements proposés s'inscrivent dans la stratégie suivie par le Conseil communal et respectent les lignes directrices cantonales en matière de biodiversité.

La position du Conseil communal n'a pas varié sur ce point. Pour preuve, le PV de la Commission d'Action sociale, séance du 24 novembre dernier (donc avant les premiers travaux), précisait déjà qu'une prairie fleurie serait aménagée à Vicques et que d'autres réalisations du même type seraient menées ultérieurement sur la commune en fonction des possibilités de financement.

Je vous remercie de votre attention ».

Par Michel Arnoux